



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	12	23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 21 février 2022

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jérôme CAPPELLARO - Jessica LOPES-BARROSO.

Absents excusés : Noël TOMASI (a donné procuration à Maria GAROBY) - Muriel BELTRAN (a donné procuration à Jean-Charles GIABICONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à Thérèse MACRI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI) - Claudia TORRE (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - François GRISANTI (a donné procuration à Jessica LOPES-BARROSO).

Absents : Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°26-28-02-22

Objet : Plan de financement pour premières acquisitions de matériels et équipements pour les services techniques de la Ville.

La Ville désire acquérir pour la première fois du matériel et des équipements qui vont lui permettre d'améliorer l'étendue des services rendus aux administrés mais aussi d'effectuer en interne certaines prestations jusqu'ici dévolues à des prestataires de droit privé.

Enfin la création d'un nouveau service de propreté urbaine nécessite de nouvelles acquisitions pour ses futures missions de nettoyage urbain.

Cette mise à niveau de l'équipement des services techniques de la Ville présente un caractère indispensable eut égard au niveau d'équipement des communes littorales de même strate.

Le détail du matériel et équipement à acquérir après diagnostic des services techniques est reproduit ci-dessous :

Désignation	Finalité/Service	Coût hors taxes	Etat – DETR – Axe 3 – 40%	CDC – Dotation quinquennale 40%	Part Ville 20%
Scie à sol	Voie	2.384,00 €	953,60 €	953,60 €	476,80 €
Rouleau double bille	Voie	11.456,00 €	4.582,40 €	4.582,40 €	2.291,20 €
Pilonneuse	Voie	2.079,00 €	831,60 €	831,60 €	415,80 €
Plaque vibrante	Voie	1.658,00 €	655,56 €	655,56 €	327,78 €
Compresseur	Voie	10.750,00 €	4.300,00 €	4.300,00 €	2.150,00 €
Micro tracteur et jeu roues gazou	Entretien stades	19.864,00 €	7.825,60 €	7.825,60 €	3.912,80 €
Tondeuse avec bac de ramassage	Entretien stades	1.980,00 €	1.982,00 €	1.982,00 €	896,00 €
Scarificateur verticout	Entretien stades/Espaces verts	7.910,00 €	3.164,00 €	3.164,00 €	1.582,00 €
Rogarnisseur	Espaces verts	11.190,00 €	2.238,00 €	2.238,00 €	6.714,00 €
Décompacteur	Espaces verts	21.870,00 €	8.788,00 €	8.788,00 €	4.394,00 €
Tractopelle Kärcher	Voie	36.000,00 €	29.400,00 €	36.400,00 €	19.200,00 €
Kärcher	Nettoyage urbain	3.790,68 €	1.492,22 €	1.492,22 €	746,11 €
Compresseur	Voie	4.190,00 €	1.676,00 €	1.676,00 €	838,00 €
Port élévateur et kits		12.921,75 €	5.168,70 €	5.168,70 €	2.584,35 €
Poste soudure	Bâtiments	6.088,78 €	2.426,71 €	2.426,71 €	1.213,36 €
Perceuse à colonne variateur+étau+kits forets	Bâtiments	3.108,59 €	1.243,44 €	1.243,44 €	621,71 €
Scie carottage	Bâtiments	518,95 €	207,58 €	207,58 €	103,79 €
Mini transporteur	Bâtiments	2.988,00 €	1.199,60 €	1.199,60 €	598,80 €
Remplois auto balisage	Voie	36.100,00 €	14.440,00 €	14.440,00 €	7.220,00 €
TOTAL		259.557,52 €	101.585,01 €	101.585,01 €	56.387,50 €

La dépense subventionnable hors taxes pour l'acquisition de ces équipements et matériels est estimée à hauteur de 259.557,52 €.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- 40 % au titre de la DETR – Axe 3, soit un montant de 101.585,01 € HT
- 40 % sur la dotation quinquennale de la collectivité de Corse, soit 101.585,01 € HT
- 20 % sur fonds propres de la Ville, soit 56.387,50 € HT

Le Conseil Municipal ou l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER le plan de financement comme suit :

- 40 % au titre de la DETR – Axe 3, soit un montant de 101.585,01 € HT
- 40 % sur la dotation quinquennale de la collectivité de Corse, soit 101.585,01 € HT
- 20 % sur fonds propres de la Ville, soit 56.387,50 € HT

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220309-26-28-02-22-DE
Date de télétransmission : 09/03/2022
Date de réception préfecture : 09/03/2022

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220309-26-28-02-22-DE
Date de télétransmission : 09/03/2022
Date de réception préfecture : 09/03/2022